



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/276/Add.1  
5 septembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquantième session  
Point 70 e) de l'ordre du jour provisoire\*

### DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET : TRANSPARENCE DANS LE DOMAINE DES ARMEMENTS

#### Rapport du Secrétaire général

#### Additif

#### TABLE DES MATIÈRES

|                                       | <u>Page</u> |
|---------------------------------------|-------------|
| II. RÉPONSES REÇUES DES GOUVERNEMENTS |             |
| Australie . . . . .                   | 2           |

---

\* A/50/150.

## II. RÉPONSES REÇUES DES GOUVERNEMENTS

### AUSTRALIE

[Original : anglais]  
[17 août 1995]

1. Étant résolument en faveur du Registre des armes classiques des Nations Unies, l'Australie a présenté des déclarations annuelles au cours des trois années d'existence du Registre. Mécanisme pratique, non discriminatoire et à vocation universelle qui milite en faveur d'une plus grande transparence dans le domaine des armements, le Registre contribue à atténuer la méfiance et les malentendus en matière de sécurité. Participer au Registre est un moyen pour les États de faire savoir qu'ils sont prêts à entamer un dialogue avec d'autres États sur cet aspect de leur politique. Une telle démarche peut constituer un apport utile aux négociations bilatérales et régionales sur les problèmes de sécurité et encourager l'adoption d'une approche plus concertée en la matière.
2. L'Australie appuie vigoureusement toutes initiatives tendant à accroître l'efficacité du Registre. La révision des définitions des sept catégories d'équipement, l'adjonction de catégories nouvelles et l'extension de la portée du Registre sont autant de mesures qui méritent d'être étudiées plus avant car elles peuvent le rendre mieux à même d'assurer une plus grande transparence dans le domaine des armements. L'Australie est déçue que le Groupe d'experts gouvernementaux n'ait pas trouvé, en 1994, un vaste terrain d'entente sur la question des catégories supplémentaires et sur celle de l'extension du Registre aux dotations militaires et aux achats liés à la production nationale. Nous nous félicitons de la décision de réunir, en 1997, un nouveau groupe d'experts gouvernementaux qui sera chargé de faire rapport au Secrétaire général sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter; nous espérons qu'il sera possible alors de parvenir à un consensus.
3. L'Australie estime que le Groupe spécial sur la transparence dans le domaine des armements constitué par la Conférence du désarmement est l'instance tout indiquée pour un débat constructif sur les moyens d'améliorer la tenue du Registre, compte tenu notamment de la réunion du prochain groupe d'experts gouvernementaux en 1997. Les nombreuses propositions pratiques dont le Groupe spécial a été saisi ces deux dernières années attestent l'importance et la pertinence de ces questions pour les travaux de la Conférence du désarmement et montrent à quel point les efforts de ses membres ont contribué à élargir le débat sur la tenue du Registre et à l'extension de celui-ci. Nous espérons que le Groupe spécial continuera de suivre de près cette question.
4. Pour l'Australie, encourager les États à participer au Registre est un excellent moyen d'en accroître l'efficacité. Une participation plus large augmenterait l'intérêt des informations sur les transferts fournies par le Registre, faciliterait l'établissement de normes internationales relatives à la transparence et à la divulgation de l'information dans le domaine des armements

/...

et garantirait un large appui pour l'extension éventuelle du Registre. C'est pourquoi l'Australie soutient activement les initiatives bilatérales et multilatérales visant à inciter un plus grand nombre d'États Membres à participer.

5. L'Australie estime aussi que l'on peut améliorer la tenue du Registre en faisant preuve de plus de rigueur quant à la qualité des données communiquées par les États participants. À cet égard, il faudrait tout particulièrement chercher à réduire au maximum les écarts et les divergences que l'on relève dans les formulaires selon qu'ils émanent d'États importateurs ou exportateurs d'armements en veillant à ce que les définitions types soient systématiquement interprétées et appliquées correctement et que les méthodes de collecte et de communication des données sur les transferts d'armes entre pays exportateurs et pays importateurs fassent l'objet de négociations bilatérales en vue de leur normalisation. Les analyses de la tenue du Registre, telles que celles auxquelles ont procédé les groupes d'experts gouvernementaux, pourraient être l'occasion d'étudier les moyens d'améliorer la cohérence, la fiabilité et la clarté des méthodes de notification employées.

6. L'Australie est d'avis que, dans le domaine de la transparence comme dans d'autres domaines touchant à la sécurité internationale, il serait bon d'associer aux mesures de portée mondiale des activités régionales. Il s'agit là d'un excellent moyen de s'attaquer aux problèmes de sécurité spécifiques à telle ou telle région. Exemple concret, dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Forum national de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est étudie des approches susceptibles d'augmenter la transparence – y compris celle du Registre des armes classiques des Nations Unies. Par ailleurs, le Président a fait référence au Registre en termes positifs dans ses allocutions à la première réunion du Forum régional en 1994 et à sa deuxième réunion en 1995.

-----